

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 24 Septembre 2014



7 – MANDAT ET PROGRAMME

7.5 – Travaux ligne A sous mandat SMAT - Modification de programme et avenant n° 3 au marché M 2007-001 conclu avec la SMAT.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM. RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

L'objet de cette délibération est de mettre à jour les données du programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération d'extension et la restructuration des ateliers métro de Basso Cambo et de Borderouge, de mettre à jour les enveloppes des opérations améliorations en station, améliorations du niveau de sécurité en tunnel et issue de secours Capitole et de proposer un avenant n°3 au mandat conclu avec la SMAT pour intégrer ces évolutions.

1. Modification du programme et de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération extension des ateliers métro de Basso Cambo et Borderouge**Rappel des décisions et étapes antérieures :**

Par délibération D.2010.05.27.9.4 du 27 mai 2010, le Comité Syndical du SMTC a approuvé le programme des extensions des ateliers métro de Basso Cambo et Borderouge et son enveloppe financière pour un montant de 14 000 000 d'€ HT (valeur Mars 2010).

Par délibération D.2010.11.04.1.1 du 4 Novembre 2010, le Comité Syndical du SMTC a approuvé par avenant n°1 l'intégration de l'opération d'extension des ateliers métro à la convention de mandat SMAT/SMTC autorisée par délibération D.2006.12.15.1.1 du 15 décembre 2006.

Par délibération D.2011.03.28.1.1 du 28 mars 2011, le Comité Syndical du SMTC a approuvé l'attribution d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre au titulaire unique OTCE / LCR Architectures / XELIS / SOCOTEC Industries / SOCOTEC / SCO.

Par délibération D.2012.02.02.8.1 du 2 février 2012, le Comité Syndical du SMTC a approuvé le programme détaillé issu des études de diagnostic confiées au titulaire de l'accord cadre suscitée. Le budget de l'opération a été maintenu à la somme de 14 000 000€ HT (comprenant travaux et prestations intellectuelles liées à l'investissement) hors provisions pour aléas et rémunération de la maîtrise d'ouvrage déléguée (valeur Mars 2010).

Le programme détaillé proposait le phasage suivant des opérations :

Phase 1 : Etudes et Travaux de construction de nouveaux locaux Energie Voies et du nouveau magasin longue durée sur le site de Basso Cambo pour un montant prévisionnel de travaux de 807 000 € HT,

Phase 2 : Etudes et Travaux de l'extension de l'atelier Borderouge pour un montant prévisionnel de travaux de 3 003 000 € HT,

Phase 3 : Etudes et Travaux de l'extension principale de l'atelier Basso Cambo pour un montant prévisionnel de travaux de 7 040 000 € HT.

Par délibération D.2012.11.29.11.1 du 29 novembre 2012, le Comité Syndical a approuvé le dossier d'Avant-Projet Détaillé de la phase 1 de l'opération d'extension des garages-ateliers du métro et a autorisé la poursuite de l'opération.

Par délibération D.2014.02.20.10.1 du 20 février 2014, le Comité Syndical a approuvé l'Avant-Projet – phase 2 de l'extension des garages ateliers du métro et a autorisé la poursuite de l'opération.

Rappel des objectifs de l'opération et du programme :

Les ateliers de Basso Cambo et de Borderouge ont été conçus et dimensionnés pour une production kilométrique de 8 millions de km par an pour un parc de 90 rames.

Le parc actuel est de 116 rames et la production kilométrique augmente chaque année. En 2014, la production kilométrique devrait atteindre les 8.8 millions de km par an avec une offre en heure de pointe d'1 minute sur la ligne A et d'1 minute 10 sur la ligne B. En 2016, la production kilométrique devrait dépasser les 9 millions de km par an pour atteindre les 9.4 millions de km en 2018.

L'accroissement du parc et l'augmentation continue de la production kilométrique sur les deux lignes de métro conjuguée aux opérations de maintenance préventive et curative et à celles des grandes révisions des matériels, réalisées à partir du seuil de 800 000 km imposent l'extension des ateliers du métro.

Sur l'atelier de Borderouge, deux voies d'atelier supplémentaires équipées de deux lignes de vérins permettront d'effectuer toute la maintenance préventive des rames de la ligne B et également d'absorber le kilométrage supplémentaire du prolongement de la ligne B à l'horizon de sa mise en service.

Sur l'atelier de Basso Cambo, compte-tenu de l'augmentation de la production kilométrique et de l'âge du parc, trois voies d'atelier dont deux équipées de lignes de vérins supplémentaires sont nécessaires pour assurer les grandes révisions et la maintenance préventive et curative nécessaires pour garantir la fréquence en heure de pointe et l'exploitabilité du réseau métro. L'extension prévue est compatible avec l'équipement des ateliers pour une exploitation et une maintenance du parc en 52 mètres sur la ligne A, moyennant l'acquisition d'équipements complémentaires.

Planning de l'opération :

Sur la phase 1, les travaux sont en cours et devraient se terminer avant la fin 2014.

Sur la phase 2, les études se sont déroulées sur la période de décembre 2012 à avril 2014 sur la base du programme détaillé adopté le 2 Février 2012. Le planning de la phase 2 prévoit une mise en service des lignes de vérins mi-juillet 2015 et la fin globale de travaux de cette phase fin novembre 2015 conformément au calendrier des opérations de maintenance. L'APD de la phase 2 a été approuvé au Comité Syndical du 20 février 2014.

Sur la phase 3, les études devraient se terminer en février 2015. Le planning prévoit un début des travaux en juillet 2015 avec une livraison anticipée des lignes de vérins et des équipements d'ateliers nécessaires aux opérations de maintenance d'ici fin juin 2016 et un achèvement de l'opération un an plus tard avec la livraison de l'ensemble des bureaux.

La prise en compte continue d'adaptations et d'évolutions pour garantir et préfigurer l'exploitation future des ateliers métro :

Dans le cadre des études, en concertation avec l'exploitant du réseau, l'aménagement des locaux a été précisé pour répondre au plus près aux besoins et garantir l'exploitabilité du métro en prenant en compte l'évolution future de l'exploitation (évolution de l'offre kilométrique du réseau métro, compatible avec une exploitation à 52 M de la Ligne A et Prolongement de la Ligne B).

Par ailleurs, les résultats des consultations pour les travaux de la phase 1 ont montré la nécessité de réévaluer l'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération sous-estimée lors de l'élaboration du programme et non décelée ensuite lors du diagnostic fait par la maîtrise d'œuvre, d'autant plus qu'aucune provision pour aléas n'avait été prévue lors de l'établissement du budget de l'opération.

En cohérence avec l'avancée des études, il est donc apparu nécessaire de réajuster le budget en intégrant des provisions pour aléas.

En complément, des opportunités apparues en cours d'études (application du Schéma Directeur de Sécurité Incendie ; redéploiement des équipes de l'exploitation du métro...) méritent d'être intégrées dans l'opération dans un souci de cohérence et d'optimisation des travaux à réaliser aussi bien dans le cadre de la gestion et de l'entretien du patrimoine que dans celui de la perspective de l'exploitation à 52 M de la Ligne A et du Prolongement de la Ligne B.

Enfin, le budget de l'opération a été réajusté pour mieux appréhender la complexité et les contraintes d'intervention sur un site déjà occupé et limiter la gêne pour l'exploitant du métro.

Nouvelle enveloppe financière prévisionnelle :

La nouvelle répartition de l'enveloppe prévisionnelle (valeur Mars 2010) proposée est la suivante :

Pour la phase 1, l'enveloppe prévisionnelle retenue pour les travaux à l'issue des appels d'offres de travaux était de 1 650 000 € pour un budget initial au stade du programme détaillé de 807 000 € sans provision pour aléas. A ce stade, il est proposé d'amender l'enveloppe des travaux de 150 000 € pour tenir compte des aléas et difficultés de planification rencontrés lors des 12 premiers mois du chantier. Cela porterait l'enveloppe des travaux de 1 650 000 € à 1 800 000 € (valeur mars 2010), dont une provision pour aléas d'environ 9 %.

Pour la phase 2, l'enveloppe prévisionnelle retenue pour les travaux à l'issue des études d'avant-projet était de 5 059 000 € pour un budget initial au stade du programme détaillé de 3 003 000 € sans provision pour aléas. Le résultat des appels d'offres globalement inférieurs aux estimations ainsi que le résultat de la négociation avec SIEMENS SAS permettent d'envisager à ce stade une baisse de cette enveloppe de 485 000 €. Cela porte cette enveloppe à un montant de 4 574 000 € (valeur mars 2010) dont une provision pour aléas d'environ 14 %.

Pour la phase 3, l'enveloppe prévisionnelle retenue pour les travaux au stade du programme détaillé était de 7 040 000 € (valeur mars 2010) sans provision pour aléas. La prise en compte des évolutions de programme évoquées précédemment, du retour d'expérience des phases 1 et 2 sur le niveau des estimations à considérer pour tenir compte des contraintes de réalisation des travaux sous exploitation, du risque lié à l'absence de concurrence sur les prestations d'équipements de voie qui contraint à la passation d'un marché négocié avec SIEMENS, il est proposé de réviser à la hausse le montant de cette enveloppe prévisionnelle des travaux d'un montant de 5 086 000 €. Cela porte cette enveloppe à un montant d, hors rémunération Smat.12 126 000 € (valeur mars 2010) dont une provision pour aléas d'environ 20 %.

Pour tenir compte de ces évolutions pour les enveloppes travaux, il est proposé d'augmenter l'enveloppe globale relative aux prestations intellectuelles ce qui porte son montant de 3 150 000 € à 3 500 000 € HT (mars 2010).

Par ailleurs, pour tenir compte de l'allongement du planning général de l'opération d'environ 2 années et par conséquent de moyens à mobiliser sur une durée plus importante, il est proposé d'ajuster en conséquence la rémunération de la maîtrise d'ouvrage déléguée d'un montant de 301 000 € (valeur mandat 05/2006), ce qui porte la rémunération de 920 000 € à 1 221 000 € (valeur 05/2006), soit 1 335 000 € en valeur projet (mars 2010).

		Programme détaillé de février 2012 (valeur 03/2010)	Budget révisé d'août 2014 (valeur 03/2010)
Atelier de Basso Cambo			
Phase 1	Travaux	807 000	1 650 000
	Provision pour aléas (environ 9%)	0	150 000
	Total	807 000	1 800 000
Phase 3	Travaux	7 040 000	10 076 013
	Provision pour aléas (environ 20%)	0	2 049 987
	Total	7 040 000	12 126 000
Atelier de Borderouge			
Phase 2	Travaux	3 003 000	3 995 706
	Provision pour aléas (environ 14%)	0	578 294
	Total	3 003 000	4 574 000
Prestations intellectuelles		3 150 000	2 750 000
Prestations liées à l'investissement			750 000
Total		14 000 000	22 000 000
Rémunération maîtrise d'ouvrage déléguée		1 006 290	1 335 000
Total (valeur 03/2010)		15 006 290	23 335 000
Total (valeur 01/2006)		13 474 266	20 952 680

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la mise à jour du programme d'extension des ateliers de Basso Cambo et Borderouge et son enveloppe financière prévisionnelle à hauteur de 22 millions d'euros HT (valeur mars 2010), hors rémunération Smat.

2. Mise à jour de l'enveloppe financière prévisionnelle des opérations amélioration du niveau de sécurité des tunnels, amélioration en station, issue de secours Capitole

• Opération « Amélioration du niveau de sécurité en tunnel »

En accord avec l'état d'avancement approuvé (D.2014.09.24.7.4). Le programme est modifié comme suit :

Planning de l'opération

La fin des travaux de cette opération est envisagée pour avril 2015.

Modifications de programme

Cette opération n'a pas fait l'objet de modification de programme. Des adaptations techniques ont été apportées telles que décrites dans le rapport d'état d'avancement de l'opération.

Budget de l'opération

Le budget est modifié comme suit :

	Février 2012 (valeur 01/2006)	Septembre 2014 (valeur 01/2006)
Travaux	12 600 000	11 492 000
Prestations intellectuelles	2 566 000	3 269 000
Prestations liés à l'investissement	650 000	666 000
Provision pour aléas	684 000	300 000
Total	16 500 000	15 727 000
Rémunération maitrise d'ouvrage déléguée	1 699 076	1 699 076
Total	18 199 076	17 426 076

• Opération « Améliorations en station »

En accord avec l'état d'avancement approuvé (D.2014.09.24.7.4). Le programme est modifié comme suit :

Planning de l'opération

A ce jour, les travaux relatifs à l'amélioration des flux de la station Marengo sont achevés : un nouvel escalier est en service sur le quai n° 1 depuis septembre 2013.

Les travaux sur la station Jean Jaurès s'achèveront en septembre 2014.

Modification de programme

Cette opération n'a pas fait l'objet de modification de programme. Des adaptations technique ont été apportées telles que décrites dans le rapport état d'avancement de l'opération

Budget de l'opération

Le budget est modifié comme suit :

	Mars 2012 (valeur 01/2006)	Septembre 2014 (valeur 01/2006)
Travaux	4 862 000	5 414 000
Prestations intellectuelles	1 800 000	1 650 000
Prestations liés à l'investissement	1 121 000	336 000
Provision pour aléas	717 000	200 000
Total	8 500 000	7 600 000
Rémunération maîtrise d'ouvrage déléguée	957 572	957 572
Total	9 457 572	8 557 572

- **Opération « Issue de secours Capitole »**

En accord avec l'état d'avancement approuvé (D.2014.09.24.7.4). Le programme est modifié comme suit :

Planning de l'opération

Les travaux se sont achevés en août 2012 et l'issue de secours ainsi que le nouvel ascenseur ont été mis en service en septembre 2012.

Modification de programme

L'opération n'a pas fait l'objet de modification de programme et n'a pas fait l'objet d'adaptation technique significative.

Budget de l'opération

Le budget est modifié comme suit :

	Juillet 2011 (valeur 01/2006)	Septembre 2014 (valeur 01/2006)
Travaux	2 694 333	1 932 336
Prestations intellectuelles	770 000	600 996
Prestations liés à l'investissement	597 000	111 600
Provision pour aléas	578 000	0
Total	4 639 333	2 644 932
Rémunération maîtrise d'ouvrage déléguée	662 934	662 934
Total	5 302 267	3 307 866

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la mise à jour de l'enveloppe financière prévisionnelle de ces trois opérations (valeur janvier 2006).

3. Avenant n°3 au marché M 2007-001 conclu avec la SMAT.

Par délibération D.2005.07.11.2.1 du 11 juillet 2005, le Comité Syndical du SMTC a décidé d'engager la phase de lancement de l'opération de mise en exploitation de la ligne A avec des rames de 52 mètres, dont la première étape concernait l'établissement du programme.

Par délibération D.2006.04.18.1.4 du 18 avril 2006, il a approuvé le programme de l'opération de mise en exploitation de la ligne A avec des rames de 52 mètres.

Par délibération D.2006.12.15.1.1 du 15 décembre 2006, il a autorisé la signature du marché M 2007-001 relatif au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée qui confie à la Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine les études et les travaux de cette opération.

Par avenant n°1 au marché M 2007-001, approuvé par délibération D.2010.11.04.1.1 du comité syndical du SMTC du 4 novembre 2010, il a été décidé de :

- Structurer le mandat par opérations
- D'ajourner les travaux de génie-civil (Gros Œuvre, Second Œuvre, Equipements non liés au système) des extensions de stations de la Ligne A, les équipements liés aux systèmes et l'acquisition de matériel roulant,
- De confirmer la réalisation du programme pour les différentes opérations engagées, d'adapter les enveloppes financières prévisionnelles en conséquence ainsi que la rémunération du mandataire :
 - Amélioration du niveau de sécurité en tunnel
 - Amélioration en stations
 - Issue de secours du Capitole
- D'intégrer au programme les travaux d'extension des garages ateliers de Borderouge et de Basso-Cambo

Par avenant n°2 au marché M 2007-001, approuvé par délibération D.2012.03.22.6.3 du comité syndical du SMTC du 22 mars 2012, il a été décidé de substituer aux éléments de programme des quatre opérations engagées le programme issu des études d'avant-projet ou projet approuvées par différentes délibérations du comité syndical et a révisé, le cas échéant, les enveloppes financières prévisionnelles et le planning en conséquence.

Au vu des éléments précédemment exposés, il convient au titre de l'avenant n°3 qui vous est soumis :

- Concernant l'opération Extension des garages ateliers de Borderouge et de Basso-Cambo :
 - o De prendre en compte les modifications de programme,
 - o de prendre en compte une prolongation de planning de l'opération « Extension des Ateliers » de 22 mois environ, soit la fin des travaux de l'opération programmée pour juin 2017,
 - o entraînant une hausse des frais de rémunération du mandataire de 301 000 € HT, ce qui la porte de 920.000 € H.T. à 1.221.000 € H.T. (valeur mai 2006).
- de modifier le budget de l'opération porté de 14 M€ HT à 22 M€ HT (valeur mars 2010, hors rémunération du mandataire),
- de prendre en compte la modification des plannings précédemment évoquée et la diminution des budgets des opérations suivantes, hors rémunérations du mandataire:
 - o Amélioration du niveau de sécurité en tunnel : budget porté à 15 727 000 € HT (valeur janvier 2006) ;
 - o Amélioration en stations : budget porté à 7 600 000 € HT (valeur janvier 2006) ;
 - o Issue de secours du Capitole : budget porté à 2 644 932 € HT (valeur janvier 2006).
- d'harmoniser les modalités de versement des acomptes et du solde de la rémunération forfaitaire avec l'avancement des prestations pour l'ensemble des opérations prévues au mandat.

Les clauses du mandat en vigueur non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 3 au marché n° M 2007-001 joint en annexe.

*

* *

Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : MM. AUJOULAT, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir), DEL BORRELLO, KELLER, LAGLEIZE (pouvoir), MME. MARTI, MM. MOUDENC (pouvoir), RAYNAL, TRAUTMANN, MM. AREVALO, BACOU, LERY, MME. ROUCHON, M. SUAUD.

N'ont pas pris part au vote : MM. BRIAND, GRASS, LATTES, Mme TRAVAL-MICHELET, M.LAFON.

ARTICLE 1 : DECIDE d'accepter la modification du programme de l'opération « Extension des Ateliers Basso Cambo et Borderouge » indiquée ci-dessus.

ARTICLE 2 : APPROUVE la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération « Extension des Ateliers Basso Cambo et Borderouge » portée à 22 M€ HT (valeur mars 2010, hors rémunération du mandataire).

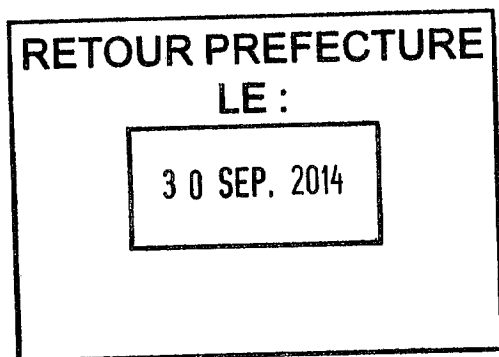
ARTICLE 3 : APPROUVE l'augmentation de la rémunération de la SMAT de 301 000 € HT (valeur mai 2006) pour la réalisation de l'opération « Extension des Ateliers Basso Cambo et Borderouge ».

ARTICLE 4 : APPROUVE la modification des plannings et la diminution des enveloppes financières prévisionnelles pour les opérations : Amélioration du niveau de sécurité en tunnel, Amélioration en stations et Issue de secours du Capitole.

ARTICLE 5 : APPROUVE l'avenant n° 3 au marché n° M 2007-001 reprenant l'ensemble de ces dispositions.

ARTICLE 6 : AUTORISE le Président du SMTC à signer ledit avenant.

ARTICLE 7 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES